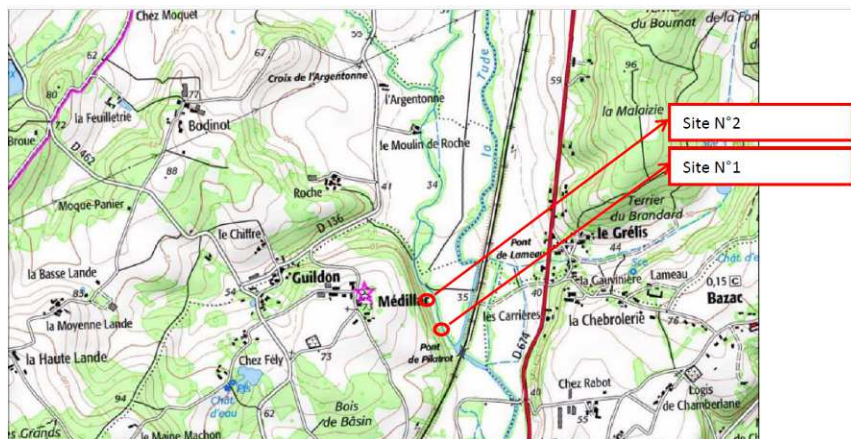


Le ruisseau de l'Argentonne est un affluent de la Tude où les enjeux liés aux poissons migrateurs sont fort. Suite à un inventaire piscicole plutôt diversifié mais faible en quantité, le syndicat a souhaité mettre en œuvre un programme de restauration hydromorphologique sur l'Argentonne afin d'améliorer le fonctionnement du cours d'eau et la richesse des peuplements piscicoles.

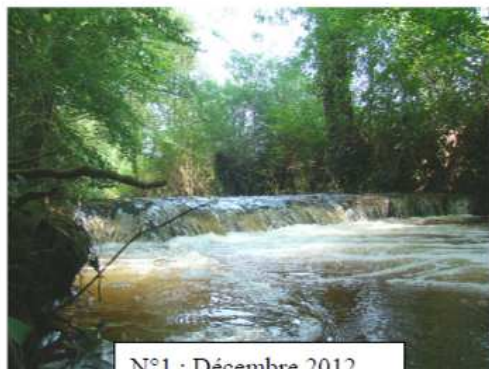


Les travaux ont concerné 16 sites (ex. deux sites d'érosions successives, l'ouvrage vétuste d'un moulin, des ponts de routes départementales, etc.).

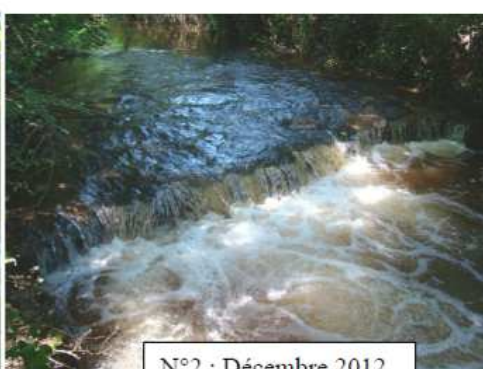
Pour cette fiche, le choix a été fait d'exposer les travaux des deux érosions, les autres étant disponibles sur demande ou sur <https://www.siahbassinstudedronneaval.com>

Maître d'ouvrage : SIAH du Sud-Charente, bassins Tude et Dronne.

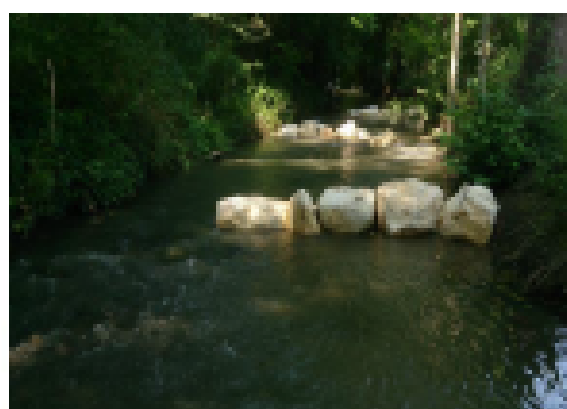
Période de réalisation et durée des travaux : Hiver 2013 – Été 2014



N°1 : Décembre 2012



N°2 : Décembre 2012



N°1 : Septembre 2005



N°2 : Septembre 2005

Photo avant travaux

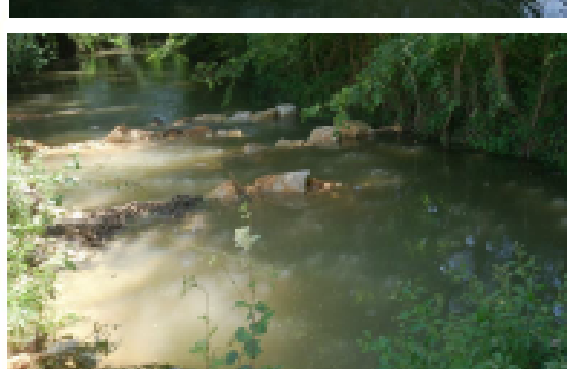


Photo après travaux (en haut : site 1 ; en bas : site 2)

Présentation des objectifs des travaux effectués :

- Traitement de la ripisylve (végétation poussant en bordure des cours d'eau) pour rouvrir le milieu bien souvent obstrué de ces petits cours d'eau par de la végétation sénescente.
- Diversification des écoulements, des habitats et des espèces piscicoles
- Stopper l'érosion régressive et améliorer la recharge de la nappe alluviale
- Assurer la franchissabilité d'obstacles par les espèces piscicoles toute l'année et garantir une bonne continuité écologique.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

Coût total et financements du projet : 106 000€HT

Subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le conseil général de la Charente et le conseil régional Poitou-Charentes

Entreprise / Régie : Entreprises

Etat des lieux :Avant :

Deux érosions régressives, uniformisation du lit mineur, hauteur de berge supérieure à 1,5 m. Hauteur de chute : 1 m pour n°1 et 0,75m pour n°2 ; Largeur de chute : 5 m pour les deux. Les deux érosions régressives consécutives au recalibrage et aux curages, accentuent les vitesses d'écoulements, diminuent la continuité piscicole hors période de crues et perturbent la recharge latérale de la nappe alluviale.

Après :

L'évolution des deux érosions régressive est stoppée. Diversification des écoulements par l'implantation de blocs (300 à 600kg l'unité), préservation des deux fosses générées par l'érosion, meilleur rechargement latéral, continuité assurée toute l'année, diversification du milieu, présence et alternat de fosses et radiers.

L'apport de matériaux a permis d'atteindre une hauteur de lame d'eau suffisante pour la continuité. Les granulats jouent aussi un rôle de diversification des écoulements.

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Recharge du lit mineur avec des blocs et du petit granulat 0/60 silicocalcaire avec reméandrage dans le lit mineur. Création de radiers et préservation de fosses.

N°1 = 100 t de matériaux : 3500 € HT

N°2 = 50 t de matériaux : 1750 € HT

Coût estimatif : 35 € la tonne posée

Informations sur les aspects administratifs :

DIG en cours + déclaration de travaux

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Bulletin communal de Rioux-Martin, Juillet 2013

Fiches d'interventions continuité écologique Tranche n°8 :

<https://www.siahbassinstudedronneaval.com/r%C3%A9pertoire-d-exemples-du-siah/continuit%C3%A9-%C3%A9cologique/>

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Meilleur rechargement latéral, continuité assurée toute l'année, diversification du milieu, présence et alternat de fosses et radiers

Suivi mis en place :

Les travaux n'ont pu se terminer qu'en juillet 2014 par conséquent les suivis par pêches électriques avec la Fédération de la pêche 16 auront lieu en 2015 et 2017

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Gaël PANNETIER - 05 45 98 59 61 - siahtudedronneaval@gmail.com

Président du Syndicat au moment de travaux :

Joel BONIFACE – Mairie de Chalais, Place de l'hôtel de Ville, 16 210 CHALAIS